

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 23 novembre 2007

Saint NOM, le 03 novembre 2007

Madame, Monsieur,

Le Conseil de l'Association Syndicale libre du Domaine de la Fontaine vous informe que l'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 23 novembre 2007, de **19h30 à 22h30**,

à l'Espace Kosciusko-Morizet

de Saint Nom la Bretèche (ATTENTION VEUILLEZ NOTER LE CHANGEMENT DE LIEU)

Nous vous prions d'être présents dès 19 h 30, l'emploi du temps sera en effet très chargé et la salle doit être libérée à 22 h 30.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2006 au 30/09/2007 et projets 2007/2008
- Compte d'Exploitation
- Bilan au 30/09/2007
- Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
- Questions - Réponses sur les sujets soumis au moins 8 jours avant la date de l'AG. Ces sujets doivent nous parvenir donc avant le 16 novembre 2007. Ils ne sont pas soumis à un vote.
- Fin de l'Assemblée Générale
- S'il reste du temps, questions - réponses libres, hors A.G.

Pour les utilisateurs du Pouvoir (dernière page)

Afin de faciliter l'exécution de vos directives et pour éviter des contestations ultérieures, nous vous suggérons de cocher, sur votre pouvoir, la réponse que vous donnez à chaque motion. Si vous ne donnez pas de réponse, votre mandataire votera pour vous.

Maurice GUINAMARD
01 34 62 80 02
mauriceguinamard@free.fr

Rapport d'Activités du Conseil Syndical 2006/2007 et projets 2007/2008

Tennis

Réalisation 2006/2007 : Rien en 2006/2007.

Prévisions 2007/2008 : Nettoyage, démoussage (prévus en 2006/2007 et non réalisés) et réagréage des parties les plus abîmées (2 500 €).

Piscine

Réalisations 2006/2007

- Deuxième enrouleur de bâche du grand bain remplacé ;
- Remplacement des deux bâches du grand bain ;
- Installation de pompes doseuses chlore et pH pour le petit bain ;
- Installation d'un disconnecteur ;
- Mise en place d'un bac de rétention pour l'acide (pH) ;
- Remplacement des bracelets ;
- Changement de la vanne d'aspiration du petit bassin ;
-

Fréquentation : 3 479 entrées pour la saison et un petit record de 129 entrées le samedi 14 juillet. En 2006 il y avait eu 5048 entrées et un record de 232 entrées le dimanche 2 juillet 2006.

| | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept | TOTAL |
|------------------|-----|------|---------|------|------|-------|
| Nombre d'entrées | 318 | 938 | 864 | 981 | 378 | 3479 |
| Moyenne/jour | 23 | 32 | 29 | 32 | 17 | 27 |
| Maxi | 60 | 114 | 129 | 125 | 72 | |

5 jours de fermeture en raison de la météo. Pas d'absentéisme du personnel en 2007.

Dépenses supplémentaires :

- Réalisation du Diagnostic Technique Sanitaire du réseau d'eau chaude (coût : 1 555 €) ;
- Mise en place d'une barrière conforme à la norme NF P90 306 à l'entrée des bassins devant le pédiluve. (coût : 2 971 €).
- Réfection du dallage entourant le club-house (coût payé par assurance " sécheresse ")

Rappel :

- La piscine est surveillée mais la baignade ne l'est pas.
- Les pompiers sont employés par l'A.S.L. en tant qu'Agents d'Hygiène et de Sécurité. Leur mission ne prévoit pas la surveillance de la baignade. Ils n'ont d'ailleurs pas la qualification exigée pour cette fonction. Leur mission est la suivante :
 - Faire appliquer le règlement intérieur de la piscine ;
 - Faire chaque jour le nettoyage des bassins ;
 - Effectuer les contrôles de l'eau et faire les ajustements si nécessaires ;
 - S'assurer du bon fonctionnement des installations ;
 - Effectuer quotidiennement le nettoyage des locaux.
- La baignade n'étant pas surveillée, nous vous rappelons un point important, l'article 2 du règlement intérieur de la piscine :
 - Les personnes majeures accèdent à la piscine sous leur entière responsabilité.
 - Les enfants mineurs sont toujours placés sous la responsabilité de leurs parents.
 - Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte (18 ans et plus)

Prévisions 2007/2008

Prévisions d'ouverture : du samedi 10 mai 2008 (Week-end Pentecôte) au dimanche 21 sept. 2008.

Du 10 au 31 mai : 12h30 - 20h00 (tous les jours de la semaine).

Du 1er juin au 31 août : 12h00 - 20h30 (du lundi au vendredi).

11h00 - 19h30 (les samedis, dimanches et jours fériés).

Du 1er au 21 septembre : 12h00 - 20h00 (du lundi au vendredi)

11h00 - 19h00 (samedis, dimanches et jours fériés).

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 23 novembre 2007

A prévoir :

- Reprise partielle du dallage de la plage, à gauche du bureau : nombreuses dalles déplacées par des racines (platanes ?). (1 510 €) ;
- Recherche et réparation de la fuite du petit bassin ;
- Remplacement des filtres du grand bassin (1 800 €) ;
- Achat d'une résistance (30 kW) du réchauffeur du grand bassin (2 250 €)

Peintures

En 2007 : 35 lampadaires (rues Alphonse Daudet, Colette et Stéphane Mallarmé).

En 2008 : Suite et fin : environ 34 lampadaires + les 3 bornes incendie.

Remarque : Demandez à vos jardiniers de veiller à ne pas égratigner les lampadaires lors de la taille des haies.

Espaces verts

Réalisations 2006/2007

- Les dépenses 2006-2007 sont supérieures de 406 € au budget en raison de travaux exceptionnels (abattage d'acacias décidé lors de la dernière assemblée générale)
- En ce qui concerne le contrat d'entretien annuel, il a été augmenté de 2,5% au 1er avril dernier, ce qui correspond sensiblement à la moyenne de l'indice d'évolution des salaires des ouvriers des secteurs de services d'une part et de l'indice Insee des prestations privées diverses d'autre part.
- Le contrat d'entretien inclut l'élagage et la taille des arbustes et saules du ru tous les deux ans. Cette année nous avons privilégié la taille des bambous et arbustes ayant poussé au centre du ru, qui bloquaient l'écoulement de l'eau en cas de fortes pluies ce qui provoquait des inondations du terrain de certains riverains.

Prévisions 2007/2008

- Taille des arbustes et saules du ru / Arrachage et non remplacement de certains sujets suivant demande des riverains.
- A noter que, dans le cadre de l'aménagement du ru qui incombe à la Mairie, nous avons demandé à celle-ci de relever les rives du ru là où les terrains des riverains sont régulièrement inondés.
- Elagage des platanes rue Colette, en contrebas de l'abreuvoir
- Remplacement d'un hêtre pourpre mort place Baudelaire
- Taille des bouleaux devant le club-house
- Remplacement de rosiers morts place St Mallarmé
- Examen du problème du dépérissement des thuyas autour du tennis - taille sanitaire des parties mortes
- Nouvelle consultation pour le renouvellement du contrat d'entretien (en décembre) afin de mettre en concurrence la société Del Pozo, ce qui ne s'est pas fait jusqu'à présent.

Il est rappelé que, conformément au Cahier des Charges d'une part, aux votes et recommandations survenus à l'occasion des Assemblées Générales d'autre part, chaque propriétaire doit notamment :

- enlever les herbes qui poussent sur le trottoir et dans le caniveau en bordure de sa propriété et faire procéder lui-même, à ses frais, à l'enlèvement des boues, déchets, neige, verglas ;
- entretenir les bandes engazonnées, les caniveaux, les parkings et la chaussée en bordure de sa propriété ;
- constamment tenir sa façade, son trottoir et la chaussée de la rue située en bordure de son lot, en bon état de propreté et d'entretien.

Chaque propriétaire doit en outre, pour des raisons évidentes de sécurité, maîtriser l'épaisseur de ses haies en bordure de voirie, de façon qu'elles ne gênent en aucun cas la visibilité et la circulation des véhicules automobiles à l'intérieur de la résidence (notamment dans les virages).

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 23 novembre 2007

Rappel de l'arrêté municipal du 19 juillet 1994 et de ses additifs du 2/6/97 et 5/5/99 :

L'usage des tondeuses à gazon, souffleuses, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé sur le territoire de la commune :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30

les samedis non fériés de 9 h 00 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h

les jours fériés hors dimanche de 10 h 00 à 12 h

Pas de tondeuse ni d'appareil à moteur le dimanche

Les propriétaires doivent en informer toute personne employée pour des travaux de jardinage.

Eclairage des rues

Nous avons changé de prestataire pour le contrat d'entretien de l'éclairage : ce contrat a été passé avec la société CHORON.

Outre une économie sur le montant du marché, nous avons observé une meilleure réactivité de cette société lors de nos demandes d'intervention.

Assurances

Nous avons changé nos contrats d'Assurances RC et dommages, initialement chez Generali.

Le nouveau contrat placé auprès du courtier en assurances GSA.ASSCO est meilleur au niveau des garanties, pour une prime annuelle inférieure.

Gros travaux de voirie :

Suite à l'accord de l'AG du 4 oct. 07 pour effectuer des essais complémentaires, ces essais vont débiter incessamment.

Ravalement

Nous vous rappelons que le cahier des charges vous impose de nettoyer les façades des maisons lorsqu'elles sont sales.

Couleurs des portes, fenêtres, volets admises dans le Domaine de la Fontaine

Suivant l'article X du Cahier des Charges, les portes et volets doivent être repeints à l'identique.

Les couleurs admises dans le Domaine sont : Bondex couleur chêne, blanc, vert bouteille (RAL 6005), bleu marine (RAL 5003), rouge basque (RAL 3003)

Toute demande de dérogation à ces couleurs devra faire l'objet d'une demande en A.G.

Dépôt des poubelles et végétaux :

Pour l'agrément de tous, nous rappelons que les poubelles et les végétaux doivent être déposés sur les trottoirs au plus tôt la veille du ramassage, à 18h00.

Il est par ailleurs de plus en plus fréquent que les sacs poubelles soient déchiquetés par les chats, les chiens et les oiseaux. Ceci a pour conséquence des débris jonchant les trottoirs et chaussées. La propreté et le standing du domaine sont donc mis à mal. Pour éviter ce désagrément nous suggérons aux résidents d'utiliser des poubelles rigides munies d'un couvercle.

Versement des charges

Les charges sont dues trimestriellement.

Pour simplifier la gestion des règlements, il est souhaitable que les propriétaires optent pour le prélèvement automatique (formulaire à demander à M. Guinamard 01.34.62.80.02)

Compte d'Exploitation

| (EN Euros) | Réal 2005-2006 | Budget 2006-2007 | Réal 2006-2007 | Budget 2007-2008 |
|---|-------------------|---------------------|-------------------|---------------------|
| Produits | | | | |
| Total "charges collectées " | 109 200 | 109 200 | 109 200 | 109 200 |
| Plus values latentes + produits financiers | 6 331 | 5 500 | 10 671 | 6 700 |
| Autres ressources | 6 | | 80 | |
| Total produits | 115 537 | 114 700 | 119 951 | 115 900 |
| Dépenses d'exploitation | | | | |
| Administration générale | | | | |
| Coûts Assemblées Générales | 739 | 800 | 842 | 830 |
| Assurance Responsabilité Civile | 1 304 | 1 410 | 1 870 | 1 000 |
| Taxe Foncière + Taxe Habitation | 3 304 | 3 390 | 3 395 | 3 500 |
| Téléphone, fournitures & frais divers | 1 110 | 1 100 | 218 | 330 |
| Total administration générale | 6 457 | 6 700 | 6 325 | 5 660 |
| Terrain & voirie | | | | |
| Contrat d'entretien des espaces verts | 13 104 | 13 500 | 13 433 | 13 800 |
| Plantations élagages | 6 183 | 3 000 | 3 473 | 3 000 |
| Electricité pour l'éclairage | 1 990 | 2 300 | 1 490 | 1 900 |
| Entretien éclairage et mobilier | 9 336 | 13 500 | 6 365 | 9 000 |
| Entretien voirie (égouts,sablage,...) | 1 075 | 2 000 | 9 798 | 3 000 |
| Total terrain & voirie | 31 688 | 34 300 | 34 559 | 30 700 |
| Entretien Tennis | 2 714 | 3 100 | 27 | 3 000 |
| Piscine & Club House | | | | |
| Salaires et charges sociales des surveillants | 27 968 | 27 916 | 26 531 | 30 300 |
| Eau, électricité & téléphone | 8 471 | 9 100 | 8 394 | 8 900 |
| Entretien courant & analyses | 7 525 | 6 180 | 7 680 | 8 000 |
| Travaux et matériel pour piscine | 5 597 | 14 217 | 20 349 | 10 000 |
| Total piscine & Club House | 49 561 | 57 413 | 62 954 | 57 200 |
| Frais Financiers | 52 | 107 | -54 | 100 |
| Total dépenses d'exploitation | 90 472 | 101 620 | 103 811 | 96 660 |
| Résultat d'exploitation | 25 065 | 13 080 | 16 140 | 19 240 |
| Recettes / dépenses sur exercice antérieur | | | 14 678 | |
| Gros travaux | | | | |
| Etude préalable route | | 43 400 | 27 918 | 32 265 |
| Travaux route | | 0 | 0 | 0 |
| Total gros travaux | | 43 400 | 27 918 | 32 265 |
| Résultat net | 25 065 | -30 320 | 2 900 | -13 025 |

Bilan au 30/09/2007

(En Euros)

| ACTIF | Réal au 30/09/2007 | PASSIF | Réal au 30/09/2007 |
|---|-----------------------|---|-----------------------|
| Immobilisations Nettes | 0 | Apport initial et réserves | 350 236 |
| Cautions et acomptes | | Cautions reçues (7 locataires) | 560 |
| Acomptes fournisseurs | 2 859 | Charges à payer | |
| Caution Mairie | 1 000 | Charges sociales à payer | 4 705 |
| Total cautions et acomptes | 3 859 | Taxes foncière & habitation | 3 412 |
| Portefeuille Titres | | Eau et EDF piscine | 1 750 |
| Sicav / Société Générale | 186 798 | Travaux réalisés et non facturés | 11 553 |
| Sicav / Crédit Lyonnais | 72 266 | Total charges à payer | 21 420 |
| Total portefeuille titre | 259 064 | Produits perçus d'avance (4 maisons) | 840 |
| Banque | | Bénéfice de l'exercice | 2 900 |
| Livret Caisse d'Epargne | 79 844 | (avant affectation) | |
| Compte sur Livret / Société Générale | 31 998 | | |
| Compte de dépôt / Société Générale | 740 | | |
| Compte de dépôt / Crédit Lyonnais | 151 | | |
| Total banque | 112 733 | | |
| Caisse | 300 | | |
| Total actif | 375 956 | Total passif | 375 956 |

Motions soumises à l'approbation de l'AG du 23 novembre 2007

Les motions numérotées de A à F2 sont des motions générales. Les autres portent le nom de leur auteur.

Motion A : Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Motion B. Rapport financier

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Explications : voir le Compte d'Exploitation 2006/2007 et le Bilan au 30-09-2007

Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation du résultat net d'exploitation de 2006/2007 (2.900 €) en réserve en prévision de la réfection des routes.

Motion D. Budget prévisionnel 2007/2008

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel 2007/2008 ci-joint. Voir le rapport compte d'exploitation, dernière colonne de droite (Budget 2007/2008)

Motion E. Charges Trimestrielles maintenues à 210€

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles de 210 € pour l'année 2007/2008.

Motions F1 et F2 Election de 2 Membres du Conseil Syndical / Appel à candidatures

Question : L'assemblée Générale après avoir pris acte des candidatures, élit 2 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

Explications : Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans.

| | Début du Mandat | Fin du Mandat | Remarques |
|---------------------------|------------------------|----------------------|----------------------|
| Hélène GAGLIARDI | 2004 | 2007 | Ne se représente pas |
| Maurice GUINAMARD | 2006 | 2009 | |
| Jacques HAUDEVILLE | 2006 | 2009 | |
| Henri PFAHL | 2006 | 2008 | |
| Marc PROVENCE | 2005 | 2008 | |
| Michel ROGER | 2006 | 2007 | Se représente |

Michel ROGER a été élu l'an dernier, mais seulement pour un an, car il remplaçait JL Perrin dont le mandat se terminait en 2007. Michel Roger se représente cette année.

Vos candidatures sont les bienvenues, 2 postes étant à pourvoir.

Motion BORE 1 - Peinture de volets en bleu lavande

M. et Mme Boré - 6, rue Jules Laforgue - demandent l'autorisation de peindre leurs volets en bleu lavande.

Nouveaux arrivants et ignorant qu'il y avait des couleurs autorisées dans le Domaine, ils ont en fait commencé ces travaux de peinture.

Ils précisent les points suivants:

- ces volets ne sont que très peu visibles de la rue J. Laforgue : seul 1 petit volet est visible sur un cinquième de sa hauteur.
- les riverains mitoyens et en face côté J. Laforgue acceptent ces couleurs. Les riverains côté rue Verlaine peuvent voir ces volets, mais seulement en hiver lorsque les arbres du ru n'ont plus de feuilles. Ils n'avaient pas donné leur avis lors de la rédaction de cette Convocation.
- cette couleur est conforme à la palette de couleurs du PLU 2007 de St-Nom-la Bretèche.

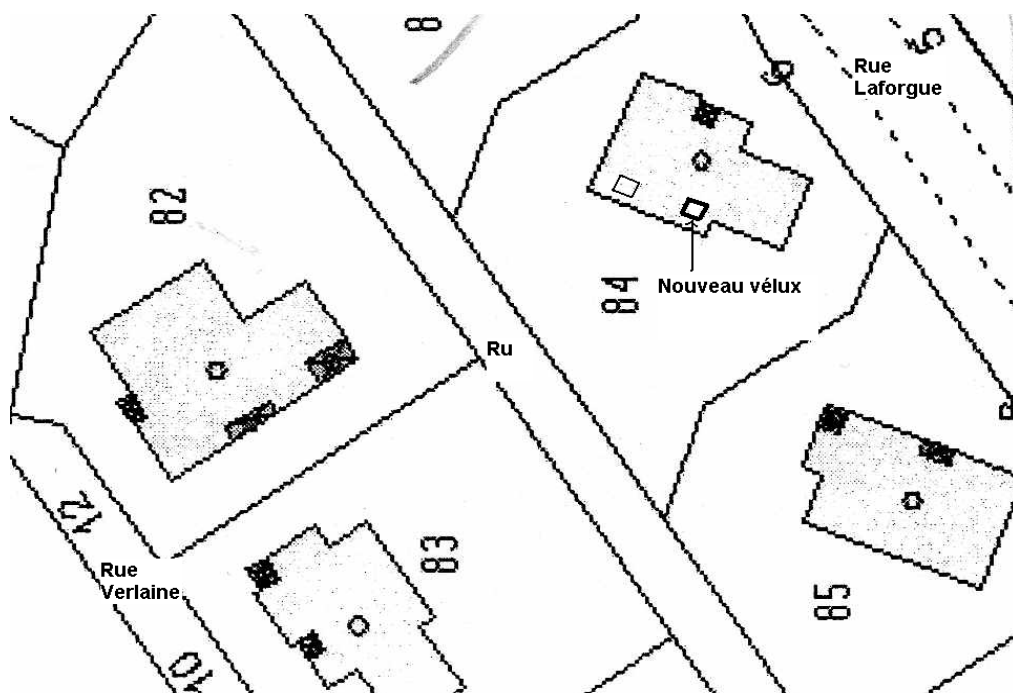
Question : L'Assemblée Générale accepte-t-elle, dans ces conditions, que M. et Mme Boré peignent leurs volets en bleu lavande ?

Motion Boré 2 - Pose d'un Vélux au 1er étage

M. et Mme Boré - 6, rue Jules Laforgue - demandent l'autorisation de poser un vélux dans une chambre du 1er étage de leur maison de type Fresne.

Explications : Ce vélux situé côté jardin, a comme vis-à-vis (au delà du ru) des habitants de la rue Verlaine. Le Conseil Syndical n'a pas reçu l'avis de ces riverains au moment d'envoyer cette Convocation. Dimensions du vélux : hauteur 78 x largeur 140 cm. Cette chambre, dans les maisons Fresne, est particulièrement sombre.

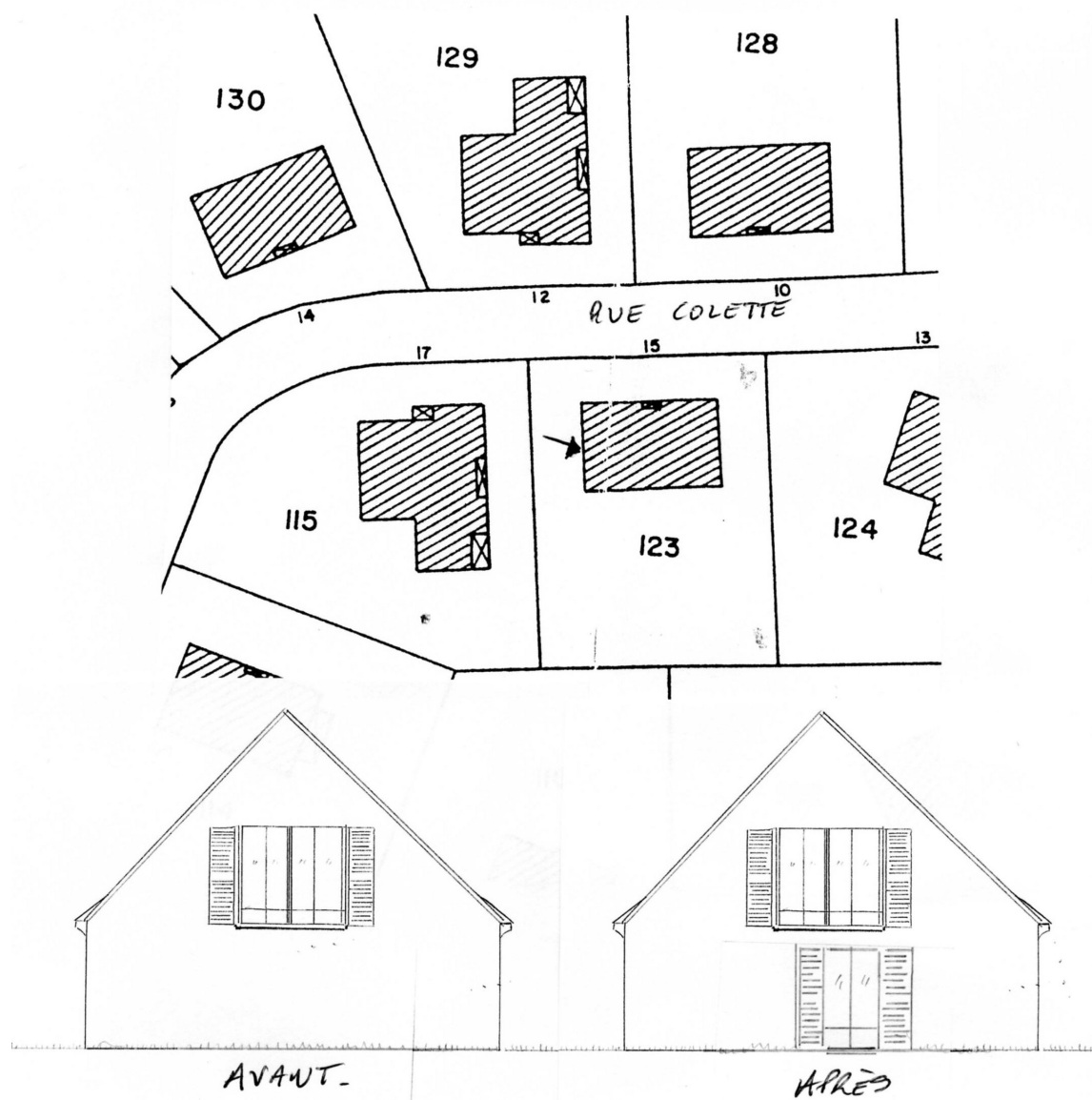
Question : L'Assemblée Générale accepte-t-elle que M. et Mme Boré ajoutent un vélux au 1er étage de leur maison - sous réserve d'obtention d'un Permis de Travaux dispensé par les services techniques de la Mairie



Motion MEHU : ajout d'une porte fenêtre.

Question : L'Assemblée Générale donne-t-elle son accord pour l'ajout d'une porte fenêtre dans le salon d'une maison de type Oranger chez Mr Bruno MEHU, 15 rue Colette, lot n°123 ?

Descriptif : Monsieur et Madame Bruno MEHU, habitant 15 rue Colette une maison de type Oranger, lot n°123, demandent l'autorisation d'ajouter une porte fenêtre de 1,20 m de largeur et 2,25 m de hauteur dans leur salon sur la façade Sud Ouest de la maison. La réalisation sera en conformité avec les autres fenêtres. L'ajout de cette porte fenêtre a reçu l'accord de Mr et Mme Provence demeurant 17 rue Colette, lot n°115.



Motion CASSIN : Ajout d'un miroir de sécurité en face du 1, rue Daudet

Question : L'Assemblée Générale donne-t-elle son accord pour que le Conseil Syndical fasse installer un miroir en face de la sortie de garage de M. et Mme Cassin - 1, rue A. Daudet.

Descriptif : Monsieur et Madame Cassin, lorsqu'ils sortent leurs voitures de leur garage n'ont aucune visibilité des voitures descendant la rue Daudet - et inversement.

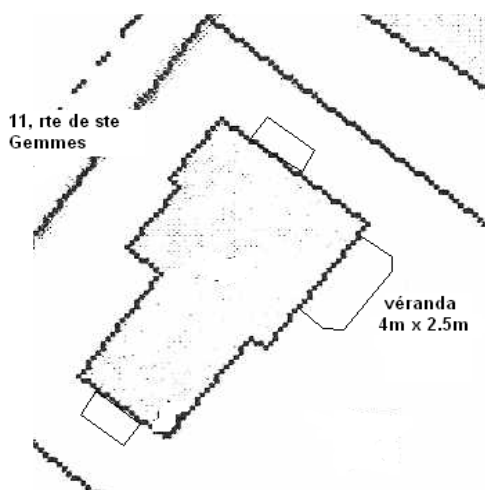
Une ligne pointillée blanche avait bien été peinte au sol il y a 15 ans, mais les risques d'accident restent néanmoins importants.

Pour des raisons de sécurité, ils souhaitent l'installation d'un miroir en face de leur sortie de garage, au niveau de la haie du 2, rue Daudet (coût : 920 € TTC)

Motion JM PARRY : construction d'une véranda

Question : L'Assemblée Générale accepte-t-elle la construction d'une véranda au 11, route de Ste Gemmes ?

Explications : Ce projet vient en remplacement de la véranda qui avait été acceptée par l'AG du 25 nov 2005 (motion JM Parry 1) et qui n'a pas été construite. (même façade, mais à gauche de celle objet de la motion). Dimension : 4x2,5



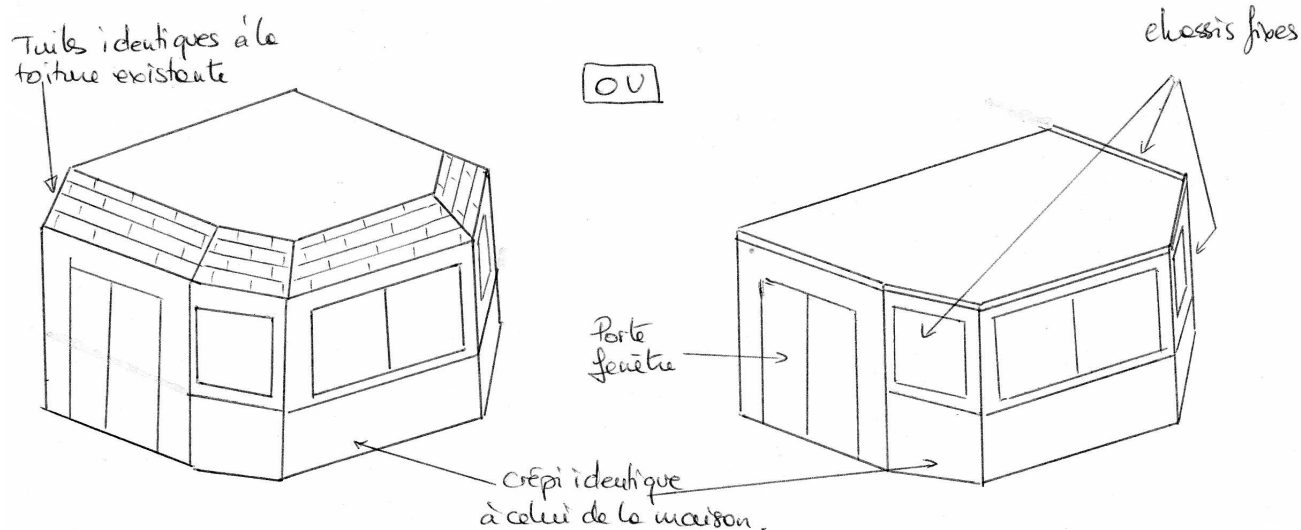
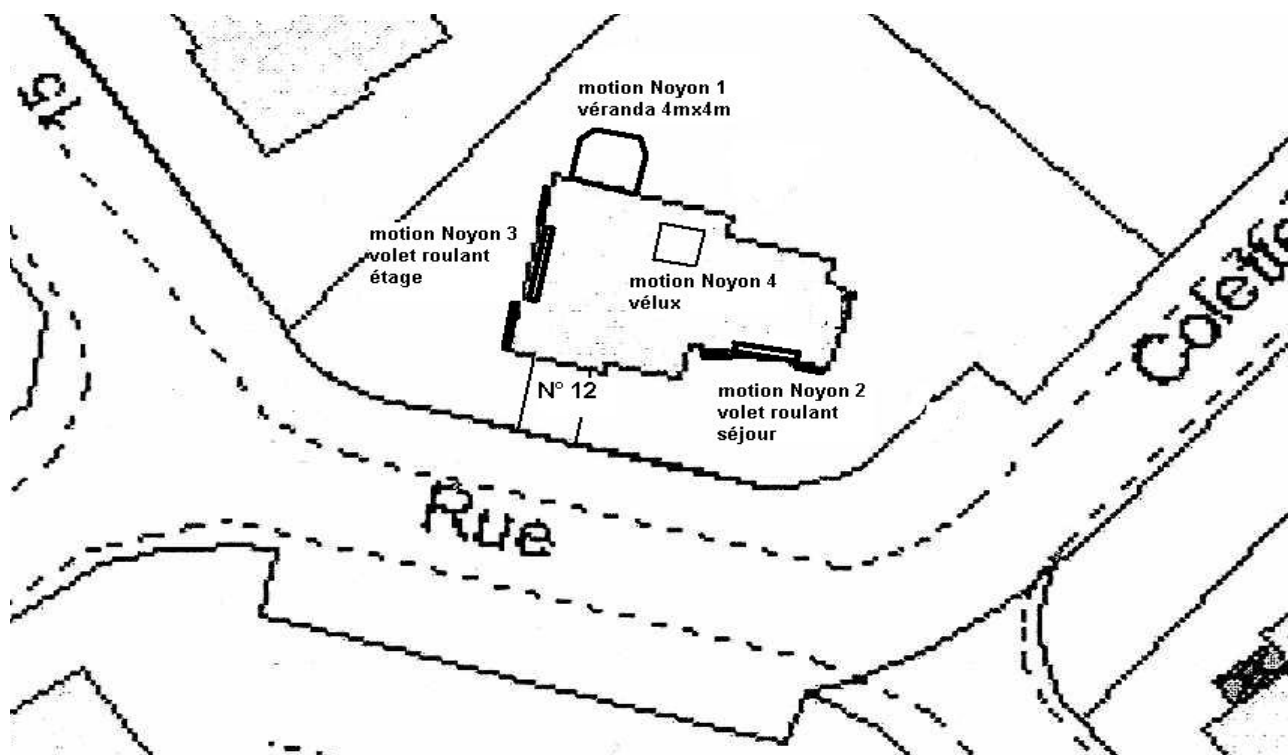
Motion NOYON 1 : construction d'une véranda

Question : L'Assemblée Générale donne-t-elle l'autorisation à M. et Mme NOYON - 2, rue Colette - maison de type frêne - de construire une véranda de 4m x 4m non visible des parties communes.

Explications : Cette construction est d'aspect similaire à une véranda acceptée dans le passé route de Ste Gemmes. Elle comporte 4 fenêtres fixes et une porte fenêtre à 2 battants.

Le crépi est identique à celui de la maison. Il n'y aura pas de terrasse supérieure, mais (en option) un décor de tuiles identiques à celles de la maison.

La véranda ne sera pas à moins de 3m de la limite de propriété.



Motion NOYON 2 : pose d'un volet roulant sur fenêtre triple du séjour

Question : L'Assemblée Générale donne-t-elle l'autorisation à M. et Mme NOYON - 2, rue Colette - d'ajouter un volet roulant sur la fenêtre triple du séjour (visible de la rue Colette), en conservant les volets existants ?

Voir emplacement sur le croquis de la motion Noyon 1.

Motion NOYON 3 : pose d'un volet roulant sur porte fenêtre à l'étage

Question : L'Assemblée Générale donne-t-elle l'autorisation à M. et Mme NOYON - 2, rue Colette - d'ajouter un volet roulant sur la porte fenêtre de l'étage (non visible de la rue Colette), en conservant les volets existants ?

Voir emplacement sur le croquis de la motion Noyon 1.

Motion NOYON 4 : pose d'un vélux au 1er étage

Question : L'Assemblée Générale donne-t-elle l'autorisation à M. et Mme NOYON - 2, rue Colette - d'ajouter un vélux à l'étage (non visible de la rue Colette) ?

Voir emplacement sur le croquis de la motion Noyon 1.

Motion BESSIERES : déplacement de la barrière en haut du ru

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le déplacement de la barrière située en haut du ru pour la placer en limite de propriété avec le trottoir de la route de Ste Gemmes ? (coût 1200 €)

Explications : Il arrive que des jeunes considèrent l'espace entre la barrière actuelle et le trottoir comme un lieu de récréation. La barrière, à son nouvel emplacement, devra être rallongée de 2m.

Motion DUBOIS : Ajout d'un lampadaire en haut de la rue Daudet

Question : L'Assemblée Générale donne-t-elle son accord pour l'ajout d'un lampadaire dans la partie haute de la rue Daudet, dans l'alignement des autres lampadaires, en limite de la propriété avec le 12, rue Daudet - coût 3900 €

Descriptif : La partie haute de la rue Daudet est effectivement assez mal éclairée.

DOMAINE DE LA FONTAINE
Convocation à l'Assemblée Générale du vendredi 23 novembre 2007

POUVOIR

Je soussigné NOM :

PRENOM :

Propriétaire de la maison située au78860 St Nom la Bretèche

Constitue pour mandataire : NOM..... PRENOM.....

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 23 novembre 2007 et éventuellement, à toute Assemblée postérieure ayant le même Ordre du Jour et rendue nécessaire pour cause d'ajournement, d'absence de quorum ou pour toute autre cause, et de signer à cet effet toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, tous actes et pièces, substituer et généralement faire le nécessaire.

Déclarant avouer et ratifier par avance tout ce qui sera fait en mon nom.

Fait à Le Signature (précédée de « *Lu et approuvé* »)

| MOTION | Résumé de la motion | Cochez les cases | | |
|--------|---|------------------|-----|------------|
| | | OUI | NON | Abstention |
| A | Compte-rendu d'activité de l'exercice écoulé | | | |
| B | Rapport financier | | | |
| C | Affectation du Résultat Brut d'Exploitation | | | |
| D | Budget Prévisionnel 2007-2008 | | | |
| E | Charges Trimestrielles maintenues à 210€ | | | |
| F1 | Election de Michel Roger comme membre du Conseil Syndical | | | |
| F2 | Election de x comme membre du Conseil Syndical | | | |
| Motion | Boré 1 - Peinture de volets en bleu lavande | | | |
| Motion | Boré 2 - Pose d'un vélux au 1 ^{er} étage | | | |
| Motion | Mehu - ajout d'une porte fenêtre | | | |
| Motion | Cassin - ajout d'un miroir de sécurité en face du 1, rue Daudet | | | |
| Motion | JM-Parry - Construction d'une véranda | | | |
| Motion | Noyon 1 - construction d'une véranda | | | |
| Motion | Noyon 2 - pose d'un volet roulant sur triple fenêtre du séjour | | | |
| Motion | Noyon 3 - pose d'un volet roulant sur porte fenêtre étage | | | |
| Motion | Noyon 4 - Pose d'un Vélux | | | |
| Motion | Bessières - déplacement barrière au nord du ru | | | |
| Motion | Dubois - ajout d'un lampadaire en haut de la rue Daudet | | | |
| | | | | |
| | | | | |